

Etape 2 : 2009

En 2009 la commission municipale aménagement du territoire se spécialise devant l'importance des travaux à mener. Elle constitue un groupe de travail uniquement PLU et un autre qui suit plus particulièrement les travaux de la ZAC des Rompudes. Elle poursuit la rédaction du diagnostic de la commune avec sa population, l'évolution démographique, le patrimoine architectural, l'économie, les industries et l'emploi, le commerce et l'artisanat, les réseaux (eaux, pluvial, assainissement, électricité, téléphone, Internet), les routes et moyens de transports, les établissements scolaires, la vie associative, la faune, la flore, les zones boisées, l'agriculture.

Tout cela est envisagé avec la préoccupation des zones inondées et inondables et dans le contexte de l'intercommunalité.

Les rencontres avec le CAUE se poursuivent. Sur la recommandation de celui-ci la commission puis la commune décident de mener en parallèle avec l'élaboration du PLU une Approche Environnementale de l'Urbanisme, AEU. Elle met en œuvre une démarche d'accompagnement du projet urbain en croisant toutes les thématiques environnementales du projet urbain.

Le projet comprend :

- La forme urbaine et l'économie du foncier
- La gestion de l'énergie et la prise en compte du climat
- La gestion des déplacements
- La gestion des eaux
- La maîtrise de la biodiversité et du paysage
- La maîtrise du bruit

L'AEU doit aboutir à un ensemble de solutions possibles et à une amélioration de la qualité environnementale du projet urbain. La décision de prendre en compte la démarche AEU paraît s'imposer compte tenu de l'histoire des 150 dernières années et de la topographie d'Aramon. Elle entraîne la nécessité de rechercher un prestataire AEU différent de celui qui sera en charge du PLU et entraîne un coût qui pourra être pris en charge en partie par une subvention de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies. Les réunions du Groupe technique PLU se multiplient, on en comptera 13 au cours de l'année 2009. Leur but est la rédaction du cahier des charges qui permettra la consultation par appel d'offres d'un cabinet d'études en charge de l'AEU et un autre en charge du PLU. Les rencontres avec la DDTM, le Conseil Général, le SCOT éclairent les débats et la démarche. Elles permettent d'informer la population lors de la réunion de la commission extra municipale, et par un article dans le tambourin (juin 2009)

Elles aboutissent avec la publication du cahier des charges de consultation en septembre 2009. Six cabinets d'études entrent en compétition pour emporter les marchés AEU et PLU. La commission appel d'offres retient après audition les 20 et 21 octobre 2009 les cabinets Girus et Cyclades qui ont présentés une candidature commune.

Le 15 décembre 2009 le travail des cabinets Girus et Cyclades commencent par une visite de tous les sites majeurs de la commune en compagnie des élus.